



Commission  
européenne



# L'UE ET

## L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

L'Union économique et monétaire (UEM) représente une étape décisive dans l'intégration des économies européennes. Instaurée en 1992, elle repose sur la coordination des politiques économiques et budgétaires, la conduite d'une politique monétaire commune et l'emploi d'une **monnaie unique, l'euro**. Si les 28 États membres de l'Union européenne (UE) participent tous à l'Union économique, certains d'entre eux sont allés plus loin dans l'intégration en adoptant l'euro comme monnaie. Ensemble, ces pays constituent la zone euro. La monnaie unique présente des avantages indéniables: elle fait baisser les coûts des transactions financières, facilite les voyages et renforce le rôle de l'Union européenne sur la scène internationale.

15 ans de l'introduction des billets et pièces en euros



Au sein de l'Union économique et monétaire, la politique monétaire unique est définie par la Banque centrale européenne et complétée par des politiques budgétaires harmonisées et des politiques économiques coordonnées. Il n'existe pas dans l'Union économique et monétaire d'institution unique responsable de la politique économique. Cette responsabilité est partagée entre les États membres et diverses institutions de l'UE.



Juin 2017

# L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE, DE QUOI S'AGIT-IL?

Avec l'Union économique et monétaire, l'UE franchit une nouvelle étape dans le processus d'intégration économique entamé en 1957. Grâce à cette **intégration économique**, l'économie de l'UE dans son ensemble gagne en volume, en efficacité interne et en solidité, tout comme les économies des États membres. Elle peut ainsi offrir davantage de stabilité économique, de croissance et d'emplois, ce qui bénéficie directement aux citoyens de l'UE.

L'Union économique et monétaire n'est pas une fin en soi. C'est un instrument permettant d'atteindre les objectifs de l'Union européenne et d'améliorer la qualité de vie des citoyens de l'UE. En conséquence, l'élaboration des politiques économiques devient une préoccupation commune pour tous les pays de l'UE. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'économie européenne dans son ensemble, il est important que tous les pays coordonnent leurs politiques économiques et budgétaires avec les objectifs communs que sont la stabilité et la croissance.

Outre les bénéfices qu'elles offrent en termes de stabilité économique, l'UEM et la monnaie unique favorisent également un marché unique plus efficace qui profite aux personnes et aux entreprises.

L'Union économique et monétaire signifie concrètement:

- ▶ la coordination des politiques économiques entre les États membres;
- ▶ la coordination des politiques budgétaires, notamment au moyen de limites que la dette et le déficit des États membres de l'UE ne doivent pas dépasser;
- ▶ une politique monétaire indépendante menée par la **Banque centrale européenne**;
- ▶ des règles uniques et la surveillance des établissements financiers au sein de la zone euro;
- ▶ une monnaie unique et la **zone euro**.

## L'expérience et les avantages de l'euro pour l'Europe

L'euro est la deuxième devise mondiale: la monnaie unique est utilisée par **plus de 337,5 millions de citoyens dans 19 pays de l'UE**



L'euro est un projet politique et économique — il nous a protégés lors de la crise financière

La légitimité de l'euro est primordiale



Un programme économique basé sur des réformes, des investissements et des finances publiques responsables, avec l'équité sociale comme élément central



## CE QUE FAIT L'UE

Depuis l'éclatement de la crise économique et financière en 2007, l'Union européenne a pris des mesures inédites en vue d'améliorer le cadre de gouvernance économique de l'Union économique et monétaire. Celles-ci ont consisté à renforcer le **pacte de stabilité et de croissance** (qui aide à assurer la discipline budgétaire et à garantir des finances publiques saines et durables).

Traverser les tempêtes — Prévenir les crises



Ces mesures d'urgence devaient toutefois être consolidées et complétées sur le long terme afin d'éviter qu'une nouvelle crise ne touche l'Union économique et monétaire. Une feuille de route en deux phases a donc été adoptée en juillet 2015 pour approfondir l'Union économique et monétaire. L'UEM sera complétée en 2025 au plus tard.

Dans la phase 1, ou «Approfondissement par la pratique» (1<sup>er</sup> juillet 2015–30 juin 2017), il s'est agi, en s'appuyant sur les instruments existants et les traités en vigueur, de stimuler la compétitivité et la convergence structurelle, d'instaurer des politiques budgétaires responsables au niveau national et au niveau de la zone euro, de parachever l'Union financière et de renforcer la responsabilité démocratique.

Dans la phase 2, ou «Achèvement de l'Union économique et monétaire» (d'ici à 2025), des actions de plus grande ampleur seront entreprises afin de rendre le processus de convergence plus contraignant à travers un ensemble de critères de convergence définis conjointement, qui pourraient éventuellement revêtir un caractère juridique, et la création d'un Trésor de la zone euro.

Il n'existe pas dans l'Union économique et monétaire d'institution unique responsable de la politique économique. Cette responsabilité est partagée entre les États membres et les institutions de l'UE. Les principaux acteurs de l'UEM sont:

- ▶ le **Conseil européen**, qui définit les grandes orientations politiques proposées par la Commission européenne;
- ▶ le **Conseil de l'UE**, qui coordonne l'élaboration des politiques économiques de l'UE et décide si un État membre peut adopter l'euro;
- ▶ l'**Eurogroupe**, qui coordonne les politiques d'intérêt commun pour les États membres de la zone euro;
- ▶ les **États membres**, qui établissent leurs budgets dans le respect des limites fixées pour le déficit et la dette, et déterminent leurs propres politiques structurelles concernant l'emploi, les pensions et les marchés des capitaux;
- ▶ la **Commission européenne**, qui surveille les performances et veille au respect des règles;
- ▶ la **Banque centrale européenne**, qui définit la politique monétaire avec la stabilité des prix comme premier objectif, et agit comme autorité centrale de surveillance des établissements financiers dans la zone euro;
- ▶ le **Parlement européen**, qui partage le pouvoir législatif avec le Conseil de l'UE et exerce un contrôle démocratique sur la gouvernance économique, notamment dans le cadre du nouveau dialogue économique.



Le fonctionnement et la gestion de l'UEM sont conçus de manière à soutenir une croissance économique durable et un niveau d'emploi élevé au moyen d'une politique économique et monétaire. Quatre grandes mesures économiques sont nécessaires à cette fin:

- ▶ mettre en œuvre une politique monétaire efficace dans la zone euro visant la stabilité des prix;
- ▶ coordonner les politiques économiques et budgétaires dans les pays de l'UE;
- ▶ assurer le bon fonctionnement du marché unique;
- ▶ contrôler et surveiller les établissements financiers.

La **politique monétaire** consiste à influencer les taux d'intérêt et les taux de change pour profiter à l'économie d'un pays. C'est ce que fait une banque centrale contrôlant la disponibilité de l'argent au sein d'une économie. Toutefois, si chaque pays de l'UE menait sa propre politique monétaire, le marché unique serait alors nettement moins efficace; les échanges commerciaux pourraient être perturbés, et les avantages seraient moins importants.

Par conséquent, dans l'UEM, la politique monétaire est étroitement coordonnée, tandis que dans la zone euro, elle est centralisée et autonome.

#### Un entraînement quotidien — Améliorer nos performances économiques



Les gouvernements nationaux contrôlent d'autres domaines de la politique économique, comme la politique budgétaire, qui porte sur les budgets publics, les politiques fiscales, qui déterminent la façon dont les revenus sont augmentés, les politiques structurelles, qui déterminent les régimes de retraite, ainsi que les réglementations des marchés du travail et des capitaux.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <http://publications.europa.eu/webpub/com/factsheets/emu/fr/>

Vous avez des questions sur l'Union européenne?  
Europe Direct a les réponses:  
00 800 6 7 8 9 10 11  
<http://europedirect.europa.eu>



Office des publications

#### Collection **L'UE ET**

© Union européenne, 2017

Toutes les photos © Union européenne, sauf mention contraire.

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'UE n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur.

Print	ISBN 978-92-79-70321-8	doi:10.2775/3027	NA-02-17-792-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-70348-5	doi:10.2775/475903	NA-02-17-792-FR-N
HTML	ISBN 978-92-79-70546-5	doi:10.2775/899	NA-02-17-792-FR-Q